**Pour les examens initiateurs, Guide de Palanquée et MF1, le CTR désigne un délégué CTR. Quel est son rôle et son niveau minimum pour chacun de ces examens ? (2 points)**

* La CTR désigne un cadre appelé « délégué de la CTR » aux conditions suivantes :
* Pour un examen d'initiateur, le délégué de la CTR est, au minimum, un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen, il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.
* Pour un examen de Guide de Palanquée– N4, le délégué de la CTR est un E4 au minimum. Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen, il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.
* Pour un examen de MF1, le délégué de la CTR est un Instructeur Régional au minimum. Il est chargé de vérifier la conformité du déroulement de cet examen. En cas d'absence du Président de la CTR, il vérifie également les dossiers des candidats. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.